

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

**Fédération Départementale des Chasseurs
Des Hautes-Pyrénées**

18, Boulevard du 8 Mai 1945
65300 Tarbes

Exercice clos le 30 juin 2024

Bonnefoy & Associés

SAS de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie régionale
de Toulouse
RCS Toulouse 798 286 498
1 Rond-point de Flotis
31240 Saint Jean - France

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Fédération Départementale des Chasseurs des Hautes-Pyrénées

Exercice clos le 30 juin 2024

Aux membres de la Fédération

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fédération Départementale des Chasseurs des Hautes-Pyrénées relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fédération à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} juillet 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne :

- Les participations reçues et à recevoir, au titre de l'exercice, auprès des financeurs. Nous nous sommes assurés de leur réalité, notamment par rapprochement avec les notifications émises.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Saint Jean, le 24 mars 2025

Le Commissaire aux Comptes
BONNEFOY & ASSOCIES

Associé

Association FDC 65 COMBI NE

18 Boulevard du 18 Mai 1945
65005 TARBES CEDEX

COMPTES ANNUELS

EXERCICE

01/07/2023

30/06/2024



5, Cours Gambetta
65000 TARBES

1, Allée Fernand De Cardaillac
65200 BAGNÈRES DE BIGORRE

6, Rue des Isards
65170 SAINT-LARY SOULAN



TEL : 05 62 51 24 51

Fax : 05 62 93 96 95

fid@fid-expert.com



fid-expert.com

Bilan Actif

		30/06/2024			30/06/2023
		Etat exprimé en euros	Brut	Amort. et Dépréc.	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES Frais d'établissement Frais de recherche et de développement Donations temporaires d'usufruit Concessions brevets droits similaires Autres immobilisations incorporelles (1) Immobilisations incorporelles en cours Avances et acomptes		31 003	30 785	218
					518
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES Terrains Constructions Installations techniques,mat. et outillage indus. Autres immobilisations corporelles Immobilisations corporelles en cours Avances et acomptes		54 794 980 749 202 789 243 141	3 013 730 581 184 632 198 658	51 781 250 168 18 157 44 482
					51 781 271 651 18 316 32 683
	BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2) Participations évaluées selon mise en équival. Autres participations Créances rattachées à des participations Autres titres immobilisés Prêts Autres immobilisations financières		11 334 500		11 334 500
					11 142 500
	TOTAL (I)	1 524 310	1 147 670	376 640	386 591
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS Matières premières, approvisionnements En-cours de production de biens En-cours de production de services Produits intermédiaires et finis Marchandises		8 217		8 217
					8 072
	Avances et Acomptes versés sur commandes		5 625		5 625
					5 000
	CREANCES (3) Créances clients, usagers et comptes rattachés Créances reçues par legs ou donations Autres créances		24 440 230 677		24 440 230 677
					289 170 204 467
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT		921 170		921 170
	DISPONIBILITES		1 736 355		1 736 355
	Charges constatées d'avance		32 475		32 475
					29 831
	TOTAL (II)	2 958 960		2 958 960	3 155 519
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III) Primes de remboursement des obligations (IV) Ecarts de conversion actif (V)				
	TOTAL ACTIF (I à V)	4 483 270	1 147 670	3 335 601	3 542 110
	(1) dont droit au bail				500
	(2) dont à moins d'un an				500
	(3) dont à plus d'un an				

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

30/06/2024

30/06/2023

FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecart de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles	2 533 864	2 590 603
	Réserves pour projet de l'entité		
Autres fonds propres	Autres		
	Report à nouveau		
	Excédent ou déficit de l'exercice	162 032	(56 739)
	Total des fonds propres (situation nette)	2 695 896	2 533 864
	Fonds propres consomptibles		
Fonds reportés et dédiés	Subventions d'investissement	11 937	16 845
	Provisions réglementées		
	Total des fonds propres	2 707 833	2 550 709
	Produits des émissions de titres participatifs		
Provisions	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
	Fonds reportés liés aux legs ou donations	46 088	55 477
DETTE (1)	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
	Total des fonds reportés et dédiés	46 088	55 477
	Provisions pour risques	95 826	91 836
DETTES FINANCIERES	Provisions pour charges	233 407	217 665
	Total des provisions	329 233	309 502
	DETTES FINANCIERES		
DETTE D'EXPLOITATION	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	34 944	74 494
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	3 515	
DETTE D'EXPLOITATION	DETTE D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	56 644	101 895
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	136 138	135 907
	DETTE DIVERSES		
DETTE DIVERSES	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	21 206	8 565
	Produits constatés d'avance		28 371
	Total des dettes	252 447	277 190
	Ecart de conversion passif		626 422
	TOTAL PASSIF	3 335 601	3 542 110
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	162 031,96	(56 738,53)
	(1) Dont à moins d'un an	248 932	626 422
	(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	4 773	

Compte de Résultat 1/2

	Etat exprimé en euros	30/06/2024	30/06/2023
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Cotisations		683 514	685 151
Vente de biens et services			
Ventes de biens		16 109	15 154
dont ventes de dons en nature			
Ventes de prestations de service		281 015	251 683
dont parrainages			
Produits de tiers financeurs			
Concours publics et subventions d'exploitation		473 771	389 837
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible			
Ressources liées à la générosité du public			
Dons manuels		35 515	36 305
Mécénats			
Legs, donations et assurances-vie			
Contributions financières		112 244	45 505
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		55 477	83 254
Utilisations des fonds dédiés			
Autres produits		112	1
Total des produits d'exploitation		1 657 757	1 506 889
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats de marchandises		35 770	30 909
Variation de stock		(145)	(1 186)
Achats de matières et autres approvisionnements		229 699	318 508
Variation de stock			
Autres achats et charges externes		312 484	289 045
Aides financières		26 180	24 538
Impôts, taxes et versements assimilés		37 954	36 111
Salaires et traitements		439 568	447 148
Charges sociales		194 445	202 807
Dotation aux amortissements et dépréciations		33 803	30 151
Dotation aux provisions		111 567	102 384
Reports en fonds dédiés		46 088	55 477
Autres charges		81 679	83 447
Total des charges d'exploitation		1 549 093	1 619 337
RESULTAT D'EXPLOITATION		108 664	(112 448)

Compte de Résultat 2/2

		Etat exprimé en euros	30/06/2024	30/06/2023
	RESULTAT D'EXPLOITATION		108 664	(112 448)
PRODUITS FINANCIERS	De participation		64 415	70 425
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		29 775	25 315
	Autres intérêts et produits assimilés			
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		38 548	29 775
	Différences positives de change			1 758
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
	Total des produits financiers		94 190	95 739
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		998	29 775
	Intérêts et charges assimilées			1 758
	Différences négatives de change			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		38 548	
	Total des charges financières		39 547	31 533
	RESULTAT FINANCIER		54 643	64 206
	RESULTAT COURANT avant impôts		163 307	(48 242)
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion			1 623
	Sur opérations en capital		4 940	3 764
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges			
	Total des produits exceptionnels		4 940	5 387
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion		250	2 823
	Sur opérations en capital			
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			
	Total des charges exceptionnelles		250	2 823
	RESULTAT EXCEPTIONNEL		4 690	2 563
	Participation des salariés aux résultats			
	Impôts sur les bénéfices		5 965	11 060
	TOTAL DES PRODUITS		1 756 886	1 608 015
	TOTAL DES CHARGES		1 594 854	1 664 753
	EXCEDENT ou DEFICIT		162 032	(56 739)
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolat				
TOTAL				
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens				
Prestations				
Personnel bénévole				
TOTAL				

Immobilisations

	Etat exprimé en euros	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 30/06/2024	
			Augmentations		Diminutions			
			Réévaluations	Acquisitions	Virement p.à p.	Cessions		
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement							
	Donations temporaires d'usufruit							
	Autres	31 003					31 003	
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	31 003					31 003	
CORPORELLES	Terrains	54 794					54 794	
	Constructions sur sol propre	898 973					898 973	
	sur sol d'autrui							
	instal. agencet aménagement	81 018		758			81 776	
	Instal technique, matériel outillage industriels	198 109		4 680			202 789	
	Instal., agencement, aménagement divers							
	Matériel de transport	144 202		18 222			144 202	
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	80 717					98 939	
	Emballages récupérables et divers							
	Immobilisations grévées de droits							
	Immobilisations corporelles en cours							
	Avances et accomptes							
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 457 813		23 660			1 481 473	
	BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A EIRE CEDES							
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence							
	Autres participations							
	Autres titres immobilisés	11 142		192			11 334	
	Prêts et autres immobilisations financières	500					500	
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	11 642		192			11 834	
	TOTAL	1 500 457		23 852			1 524 310	

Amortissements

	Etat exprimé en euros	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 30/06/2024
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Autres	30 485	300		30 785
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	30 485	300		30 785
CORPORELLES	Terrains	3 013			3 013
	Constructions sur sol propre	640 923			658 173
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement	67 416	4 992		72 408
	Instal technique, matériel outillage industriels	179 793	4 839		184 632
	Autres instal., agencement, aménagement divers				
	Matériel de transport	117 066	1 390		118 456
	Matériel de bureau, mobilier	75 169	5 033		80 202
	Emballages récupérables et divers				
	Immobilisations grevées de droits				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 083 382	33 503		1 116 884
	TOTAL	1 113 867	33 803		1 147 670

Provisions

	Etat exprimé en euros	Début exercice	Augmentations	Diminutions	30/06/2024
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers Provisions pour investissement Provisions pour hausse des prix Provisions pour amortissements dérogatoires Provisions fiscales pour prêts d'installation Provisions autres				
PROVISIONS REGLEMENTEES					
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges Pour garanties données aux clients Pour pertes sur marchés à terme Pour amendes et pénalités Pour pertes de change Pour pensions et obligations similaires Pour impôts Pour renouvellement des immobilisations Provisions pour gros entretien et grandes révisions Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer Autres	91 836 217 665	95 826 15 741	91 836	95 826 233 407
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		309 502	111 567	91 836	329 233
PROVISIONS POUR DEPRECATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles legs ou donations des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières Sur stocks et en-cours Sur comptes clients, usagers Sur créances reçues par legs ou donations Autres	29 775		29 775	
PROVISIONS POUR DEPRECATION		29 775		29 775	
TOTAL GENERAL		339 276	111 567	121 611	329 233
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			111 567	91 836 29 775	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Créances et Dettes

	Etat exprimé en euros	30/06/2024	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES				
Créances rattachées à des participations				
Prêts		500	500	
Autres immobilisations financières				
Clients, usagers douteux ou litigieux				
Autres créances clients, usagers		24 440	24 440	
Créances représentatives des titres prêtés				
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		537	537	
Impôts sur les bénéfices				
Taxes sur la valeur ajoutée				
Autres impôts, taxes versements assimilés				
Divers		128 336	128 336	
Confédération, fédération, union, entités affiliées				
Créances reçues par legs ou donations				
Débiteurs divers		101 805	101 805	
Charges constatées d'avance		32 475	32 475	
TOTAL DES CREANCES		288 093	288 093	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

	30/06/2024	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles			
	Autres emprunts obligataires			
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine	4 773	4 773	
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	30 171	30 171	
	Emprunts et dettes financières divers			
	Fournisseurs et comptes rattachés	56 644	56 644	
	Dettes des legs ou donations			
	Personnel et comptes rattachés	55 167	55 167	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	61 517	61 517	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Obligations cautionnées			
	Autres impôts, taxes et assimilés	19 454	19 454	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
	Autres dettes	21 206	21 206	
	Dette représentative de titres empruntés			
	Produits constatés d'avance			
TOTAL DES DETTES		248 932	248 932	
Emprunts souscrits en cours d'exercice		842		
Emprunts remboursés en cours d'exercice		45 164		
Emprunts dettes associés (personnes physiques)				

Variation des Fonds Propres

Etat exprimé en euros	Fonds propres clôture 30/06/2023	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 30/06/2024
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecarts de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves	2 590 603	391 218		447 957	2 533 864
Autres réserves					
Report à nouveau		(447 957)	447 957		
Excédent ou déficit de l'exercice	(56 739)	56 739	162 032		162 032
Situation nette	2 533 864		609 989	447 957	2 695 896
Droits des propriétaires					
Fonds propres consomptibles					
Subventions d'investissement	16 845		6 941	11 849	11 937
Provisions réglementées					
TOTAL	2 550 709		616 930	459 806	2 707 833

Annexe libre 2

Etat exprimé en **euros**

INFORMATIONS GENERALES

Présentation de l'association

La Fédération Départementale des Chasseurs (FDC) des Hautes Pyrénées fédère leurs adhérents chasseurs du département :

- Elle peut leur apporter une aide au plan technique et coordonnent leurs efforts en vue de faciliter et d'améliorer la pratique de la chasse dans le département.
- Elle assure la promotion et la défense de la chasse dans le département.
- Elle peut se porter partie civile devant les tribunaux pour certaines infractions relatives à l'exercice de la chasse et à la protection de l'environnement dans le département.

Les Fédérations Départementales *mettent en valeur le patrimoine cynégétique départemental* et conduisent des actions concourant directement à la protection de la biodiversité ou apportent un soutien financier à leur réalisation :

- Elles *réalisent et subventionnent des aménagements* destinés à mettre en valeur ou à restaurer des paysages (ex : plantation d'arbres, restauration de mares, réhabilitation d'espaces incendiés, réalisation d'inventaires floristiques ou faunistiques, participation à des programmes de compensation écologique, etc.).
- Elles *collaborent* avec le monde agricole et forestier à la sauvegarde et à la création d'habitats favorables à la faune sauvage (ex : jachères faune sauvage, jachères fleuries, aménagements pour favoriser l'habitat de certaines espèces, etc.).
- Elles *réalisent des études scientifiques* sur des espèces endémiques d'un territoire ou d'un département afin de déterminer si ces espèces sont stables, menacées ou exigent une régulation (ex : mise en place d'outils de gestion des populations animales).

Elles élaborent le schéma départemental de gestion cynégétique. Toutes les FDC rédigent tous les 6 ans – en concertation notamment avec la chambre d'agriculture, les représentants de la propriété privée rurale et les représentants des intérêts forestiers – un document de cadrage et de concertation : le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique (SDGC) validé par le Préfet. Il contient les engagements de la Fédération concernant la gestion des espèces chassables, la gestion des milieux, l'amélioration de la pratique de la chasse, la sécurité des chasseurs comme des non-chasseurs dans le respect des pratiques agricoles et forestières. Il intègre le plan de chasse.

Préparation à l'examen du permis de chasser et contribution à sa validation. L'examen du permis de chasser est précédé de formations pratiques et théoriques obligatoires organisées par les FDC qui apportent leur concours à l'organisation de l'examen : inscription et préparation des candidats. L'examen se déroule sous l'égide de l'Office Français de la Biodiversité. Elles assurent aussi la délivrance de la validation du permis de chasser, c'est-à-dire le paiement d'une cotisation d'adhésion à la FDC et d'une redevance pour chasser durant une saison.

Annexe libre 2

Etat exprimé en euros

Elles *coordonnent la cohésion des actions des associations Communales et Intercommunales de Chasse Agrées et prennent des décisions relatives à leur agrément, leur territoire ainsi qu'en matière de sanctions disciplinaires.* Le regroupement des territoires est un impératif de gestion durable de la faune sauvage et de ses habitats. C'est pourquoi à l'échelon communal les FDC rassemblent des territoires au sein d'associations (associations communales, associations privées, ACCA.) Les ACCA, associations Loi 1901, ont pour but d'assurer une bonne organisation technique de la chasse en mettant en place une politique cynégétique. Leur constitution est soumise à agrément du Préfet.

Elles *mettent en œuvre les plans de chasse.* Le plan de chasse détermine le nombre minimum et maximum d'animaux à prélever sur les territoires de chasse. Il tend à assurer le développement durable des populations de gibier et à préserver leurs habitats.

Elles *font de la prévention et indemnisent les dégâts de grand gibier.* Les FDC mènent des actions de prévention des dégâts de grand gibier aux cultures, notamment par la définition de plans de gestion des populations de gibier, la pose de clôtures, l'agrainage dissuasif et l'implantation de jachères et de cultures à gibier. Elles assurent l'indemnisation des dégâts de grand gibier : constats des dégâts commis par le grand gibier aux cultures, évaluation de la demande d'indemnisation et proposition d'indemnisation.

Par ailleurs, depuis la réforme de la chasse insaturée par la loi 2019-773 du 24 juillet 2019, la fédération départementale a vu son périmètre d'actions s'étendre avec les principales évolutions suivantes :

- La gestion d'actions contribuant au maintien ou à l'évolution de la biodiversité financée dans le cadre d'une éco contribution. Cette nouvelle activité est isolée dans une section analytique spécifique jointe aux présents comptes annuels.
- Elle a par ailleurs désormais un rôle important dans la gestion des plans de chasse au niveau départemental ainsi qu'au niveau de la gestion des associations communales et intercommunales de chasse agréées.
- Elle a désormais la charge d'organiser des formations de sécurité obligatoires pour ses adhérents.

Annexe libre 2

Etat exprimé en **euros**

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes et conventions générales

Les comptes annuels de l'exercice clos au 30 juin 2024 ont été établis conformément aux dispositions réglementaires en vigueur :

- Règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif complété par le règlement ANC n°2020-08 du 4 décembre 2020,
- Règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 modifié relatif au plan comptable général et recueil des normes comptables françaises publié par l'ANC (version en vigueur au 1er janvier 2021).

TABLEAU DE DETAIL DES COTISATIONS ET SUBVENTIONS

Cotisations et subventions obtenues

	2022/2023	2023/2024
Cotisations - Adhésions Permis	742 548	739 725
Plan de chasse	218 770	239 690
Sous Total Cotisations	961 318	979 415
Plan de résilience / de relance	74 720	147 354
Flux financier de la réforme (FNC)	120 562	120 562
Subvention Convention de financement Eco-Contribution (FNC)	36 305	35 515
Projets éco-contribution Subventions	189 168	157 129
Conventions - Autres Subventions	63 461	80 855
Sous Total Subventions	484 216	541 415
Total	1 445 533	1 520 830

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Ces contributions ne sont pas chiffrées du fait de leur non-matérialité.

Tableau de suivi des fonds dédiés

I - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AFFECTEES

Ressources	Fonds à engager au début de l'exercice A	Utilisation en cours d'exercice B	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées C	Fonds restant à engager en fin d'exercice D = A - B + C
Fonds dédiés				
Cf.état Fonds dédiés	55 477	55 477	46 088	46 088
TOTAL	55 477	55 477	46 088	46 088

II - RESSOURCES PROVENANT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC

Ressources	Fonds à engager au début de l'exercice A	Utilisation en cours d'exercice B	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées C	Fonds restant à engager en fin d'exercice D = A - B + C
Dons manuels				
Total				
Legs et donations				
Total				
TOTAL				

Fonds dédiés

Subventions de fonctionnement affectées - Fonds dédiés	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restant à engager en fin d'exercice
HAPYGALA	41 211	41 211		
HIRONDELLES	1 364	1 364		
OC'COTURNIX	8 871	8 871		
BODIVIN	4 030	4 030		
HIRONDELLES 2			4 828	4 828
HAPYGALA III			41 259	41 259
Totalisation	55 477	55 477	46 088	46 088